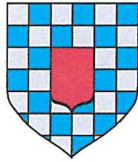


Commune de CHAMBRY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

DATE DE CONVOCATION : 20 MARS 2019

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 PRESENTS : 13 VOTANTS : 13

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT SIX MARS à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

Etaient Présents : M. JOSSEAUX Olivier, Mme ANGELILLO Claudie, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, M. BEURAIN Raymond, M. FRAILLON Alexandre, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. PERCY James, Mme QUATREVAUX Isabelle, Mme VOLLEREAUX Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice

Absente et excusée : Mme CLEMENT Christelle

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 26 février 2019 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 - Compte administratif 2018 service eau assainissement
- 2 - Approbation compte de gestion 2018 service eau assainissement
- 3 - Affectation des résultats 2018 service eau assainissement
- 4 - Budget primitif 2019 service eau assainissement
- 5 - Compte administratif 2018 commune
- 6 - Approbation compte de gestion 2018 commune
- 7 - Affectation des résultats 2018 commune
- 8 - Budget primitif 2019 commune
- 9 - Taux des taxes 2019
- 10 - participation des communes et syndicats scolaires au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles
- 11 - Questions diverses

oOo

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Raymond BEURAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
résultats reportés 2017		240 511,14		55 751,47	0,00	296 262,61
part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice 2018	480 349,47	258 162,59	46 742,68	46 879,26	527 092,15	305 041,85
TOTAUX	480 349,47	498 673,73	46 742,68	102 630,73	527 092,15	601 304,46
Résultats de clôture 2018		18 324,26		55 888,05		74 212,31
Restes à réaliser 2018			40 060,10		40 060,10	0,00
TOTAUX CUMULES	480 349,47	498 673,73	86 802,78	102 630,73	567 152,25	601 304,46
RESULTATS DEFINITIFS 2018		18 324,26		15 827,95		34 152,21

COMPTE ANNEXE : NEANT

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs
avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les décisions modificatives du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Statuant pour le SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

1 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, que le compte de gestion du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT dressé par le receveur pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée l'unanimité.

3 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 du service eau et assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 18 324,26 €

~~- Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	+ 240 511,14 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	- 222 186,88 €
Résultat à affecter	C*	+ 18 324,26 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -)	D	
D 001(besoin de financement)		
R 001 (excédent de financement)		+ 55 888,05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	E	
Besoin de financement		- 40 060,10 €
Excédent de financement (1)		
Besoin de financement	F	0 €
AFFECTATION	C	18 324,26 €
Affectation en réserves - R 1068 en investissement	G **	
Report en fonctionnement -R 002	H	18 324,26 €
Déficit reporté D 002		

* C =A+B (Hors restes à réaliser) (Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

** G=au minimum, couverture du besoin de financement F

Délibération adoptée l'unanimité.

4 - FINANCES –vote budget primitif 2019 - service eau et assainissement**Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2019 pour l'année 2019

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité **PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION,**

Sur proposition de la commission des finances du 18 mars 2019 adopte le budget primitif du service eau et assainissement de l'exercice 2019 arrêté comme suit

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Report restes à réaliser		40 060,10	40 060,10
Report résultat 2018			0,00
Vote au titre du présent budget		65 127,95	65 127,95
TOTAL dépenses	340 424,26	105 188,05	105 188,05
RECETTES			0,00
Report restes à réaliser			0,00
Report résultat 2018	18 324,26	55 888,05	74 212,31
vote au titre du présent budget	322 100,00	49 300,00	371 400,00
TOTAL recettes	340 424,26	105 188,05	445 612,31

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Raymond BEURAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
résultats reportés 2017		211 548,69	396 457,35		396 457,35	211 548,69
Part affecté à Investissement	116 437,35				116 437,35	0,00
Opérations de l'exercice 2018	1 015 004,53	1 133 359,27	1 228 750,80	2 027 407,26	2 243 755,33	3 160 766,53
TOTAUX	1 131 441,88	1 344 907,96	1 625 208,15	2 027 407,26	2 756 650,03	3 372 315,22
Résultats de clôture 2018		213 466,08		402 199,11		615 665,19
			520 117,53	183 008,00	520 117,53	183 008,00
TOTAUX CUMULES 2018	1 131 441,88	1 344 907,96	2 145 325,68	2 210 415,26	520 117,53	798 673,19
RESULTATS DEFINITIFS 2018		213 466,08		65 089,58		278 555,66

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – FINANCES – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GENERAL Dressé par M. CHAPALAIN, receveur

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET GENERAL

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 213 466,08 €
~~- Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE à la majorité PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	+ 118 354,74 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	95 111,34 €
Résultat à affecter	C*	213 466,08 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	+ 402 199,11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	- 337 109,53 € €
Besoin de financement	F	0 €
AFFECTATION	C	213 466,08 €
Affectation en réserves - R 1068 en investissement	G **	€
Report en fonctionnement -R 002	H	213 466,08 €
Déficit reporté D 002		

* C =A+B (Hors restes à réaliser) (Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

** G=au minimum, couverture du besoin de financement F

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL**Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril pour l'année 2019.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à la majorité, **PAR TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION,**

Sur proposition de la commission des finances du 18 Mars 2019, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
Report restes à réaliser		520 117,53	520 117,53
Report résultat 2018			0,00
Vote au titre du présent budget	1 198 434,08	285 744,58	1 484 178,66
TOTAL dépenses	1 198 434,08	805 862,11	2 004 296,19
RECETTES			0,00
Report restes à réaliser		183 008,00	183 008,00
Report résultat 2018	213 466,08	402 199,11	615 665,19
vote au titre du présent budget	984 968,00	622 854,11	1 607 822,11
TOTAL recettes	1 198 434,08	805 862,11	2 406 495,30

Précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature

M 14.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 – FINANCES – VOTE DU TAUX DES TAXES 2019**Exposé :**

Le Maire expose qu'il convient de fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Il soumet au vote la délibération suivante :

Délibération :

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts

Sur proposition de la commission des finances du 18 mars 2019,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité par TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION, de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

- | | |
|--|---------|
| ● Taux de Taxe d'Habitation | 15,07 % |
| ● Taux de Taxe sur le Foncier Bâti | 10,23 % |
| ● Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti | 53,93 % |

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 – FINANCES – Participation des communes et syndicats scolaires au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles

Exposé :

Mme LEFEBVRE Sylviane expose que des élèves résidant dans des communes extérieures peuvent être autorisés à être scolarisés à Chambry. Il convient donc de fixer le montant de la participation des communes et syndicats scolaires au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles.

Elle propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Délibération :

Sur proposition de la commission des finances du 18 mars 2019,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité par TREIZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION :

De fixer le montant de la participation des communes extérieures et syndicats scolaires au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles :

A l'exception des communes de Aulnois sous Laon et Besny Loisy, liées à la commune par convention particulière, les communes extérieures devront verser à la commune de Chambry,

De fixer le montant de la participation des communes extérieures et syndicats scolaires au fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles :

A l'exception des communes de Aulnois sous Laon et Besny Loisy, liées à la commune par convention particulière, les communes extérieures devront verser à la commune de Chambry,

Au titre de l'année scolaire 2018-2019 la somme de :

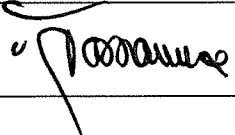
- 1 100 Euros par enfant scolarisé en maternelle
- 520 Euros par enfant scolarité en primaire

Délibération adoptée à l'unanimité.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

EMARGEMENTS

JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		QUATREVAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre		VOLLEREAUX Isabelle	